

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 12 JANVIER 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 12 janvier 2015 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Thérout, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière p.i.
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 5 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance en souhaitant une bonne année et la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

15-01-01 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

15-01-02 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 décembre 2014

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 décembre 2014 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

15-01-03 5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

15-01-04 6. Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Théroix

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, et /ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

15-01-05 7. Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2015

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

Dépenses incompressibles

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P.
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires
02-130-00-335	Internet et modem – Administration
02-130-00-443	Déneigement édifices
02-130-00-495	Entretien ménager – édifice
02-130-00-517	Location équipement de bureau
02-130-00-527	Entretien photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-496	Frais de caisse – Intérêts
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – journaliers
02-320-00-210	Régime retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-443	Déneigement garage municipal
02-320-00-632	Chauffage garage
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal
02-330-00-443	Déneigement chemins
02-330-01-443	Déneigement bornes-fontaines
02-340-00-681	Éclairage des rues et du parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)
02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable du Bas St-François
02-414-00-141	Rémunération temps partiel (Assainissement)
02-414-00-212	Régime retraite
02-414-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-414-00-232	Assurance-emploi du Canada

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

02-414-00-242	Fonds de services de santé
02-414-00-252	C.S.S.T.
02-414-00-262	R.Q.A.P.
02-414-00-289	Assurance-collective
02-414-00-331	Téléphone usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - usine
02-414-00-443	Déneigement usine
02-414-00-681	Électricité usine et stations
02-415-00-681	Électricité station de pompage
02-451-20-951	Quote-part R.G.M.R.B.S.F. (déchets)
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-470-00-951	Quote-part MRC – Forêt
02-610-00-951	Quote-part MRC – Géomatique
02-610-01-951	Quote-part – Génie civil
02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-141	Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire)
02-701-20-222	Régime des Rentes du Québec
02-701-20-232	Assurances-emploi du Canada
02-701-20-242	Fonds des services de santé
02-701-20-252	C.S.S.T.
02-701-20-262	R.Q.A.P.
02-701-20-331	Téléphone centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement centre communautaire
02-701-20-681	Électricité centre communautaire
02-701-20-951	Quote-part MRC - Culture
02-702-30-331	Téléphone bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement bibliothèque
02-702-30-681	Électricité bibliothèque
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
02-921-30-870	Intérêts (S.Q.A.E. village)
02-921-40-870	Intérêts (S.Q.A.E. paroisse)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)
03-210-30-000	Remise de dette (S.Q.A.E. village)
03-210-40-000	Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2015;

QUE le maire ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

15-01-06 **8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
APPLICATION DE LA LOI		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	90,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	8 500,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	6 500,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	3 500,00 \$
Publication avis	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	42 000,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Cotisations à des organismes	secrétaire-trésorière	13 000,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Dons organismes sans but lucratif	secrétaire-trésorière	20 000,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
Frais de déplacement	inspecteur municipal	100,00 \$
Déplacements locaux	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	15 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	15 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	25 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Petits outils	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Circulation		
Entretien service – circulation	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	1 000,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Distribution de l'eau (aqueduc)		
Tuyauterie	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Épuration des eaux usées		
Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	16 500,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	250,00 \$
Réseau d'égout		
Entretien service inspecteur municipal		6 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	2 700,00 \$
Enlèvement et destruction des ordures		
Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Autres déchets	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Bacs	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Déficit OMH Lassiseraie	secrétaire-trésorière	583,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	565,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	56 801,00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR		
Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	480,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Centre Communautaire		
Déplacements	secrétaire-trésorière	600,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	6 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	600,00 \$
Entretien – Parc	secrétaire-trésorière	2 000 \$
Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	40 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	8 000,00 \$
Bibliothèque		
Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 300,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Achats livres	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

15-01-07 9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2015

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion et d'assurances de l'ADMQ sont établis à 680,00 \$ pour le premier membre et à 660,00 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 1 340,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

15-01-08 **10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2015**

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2015 est fixée à 325,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement;

DE PAYER un montant total de 325,00 \$ plus les taxes applicables à titre de membre actif de la corporation;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

15-01-09 **11. PG Govern – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2015**

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Govern, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, au montant de 6 950,24 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l'ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

15-01-10 **12. Subvention au Comité des loisirs – Année 2015**

CONSIDÉRANT qu'un montant de 39 000 \$ a été prévu au budget 2015 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 10 000 \$ en janvier, avril, juillet 2015 et une somme de 9 000 \$ en octobre 2015;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

15-01-11

13. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2015

CONSIDÉRANT qu'un montant de 8 000 \$ a été prévu au budget 2015 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

CONSIDÉRANT l'ajout de ce 3 000 \$ au budget soit appliqué directement au service aux jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 2 000 \$ en mars, avril, juillet et octobre 2015;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

15-01-12

14. Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2015

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

15-01-13

15. Ministère des transports – Garanties des travaux d’entretien et de réparation de bris d’équipements existants faits à l’intérieur de l’emprise de leurs routes pour l’année 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante pour tous les travaux d’entretien et de réparation de bris qu’elle effectuera à l’intérieur de l’emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec durant l’année 2015;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable.

AVIS

16. Avis de motion – Règlement numéro 01-2015 relatif à l’interdiction de l’épandage

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l’interdiction de l’épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d’interdiction de l’épandage durant l’année 2015;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

15-01-14

17. Participation au transport adapté Bougie-Bus - 2015

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l’année 2015 est de 6 587 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER, en plus des prévisions budgétaires et des états financiers que nous recevons régulièrement, un compte-rendu de l’achalandage et du nombre d’utilisateurs de ce service;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense au budget 2015;

D’EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2015;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-01-15

18. OBV Yamaska – Adhésion 2015

CONSIDÉRANT que l’organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l’année 2015;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER à l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER monsieur Pascal Thérout ou substitut Yves Plante, représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

15-01-16

19. Immeubles à être vendus pour non paiement de taxes – Nomination de représentant

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil désigne monsieur Pierre Yelle, maire ou madame Hélène Latraverse secrétaire-trésorière adj. à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au moment de la vente pour non paiement des taxes par la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le mercredi 8 avril 2015, et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non paiement de taxes.

15-01-17

20. Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac – Don 2015

CONSIDÉRANT que le Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac sollicite un appui financier afin de promouvoir les magnifiques traditions artisanales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER un compte-rendu de leurs états financiers ainsi que le nombre de membres de leur organisme;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ au Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-01-18

21. Réussite éducative – Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2015

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 16 au 20 février 2015, sa cinquième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la troisième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PROCLAMER les dates du 16 au 20 février 2015 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

15-01-19

22. SPAD – Autorisation de paiement pour janvier et juin 2015

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville en décembre 2011 pour 2012 à 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les versements doivent s'effectuer en janvier et juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2015 le montant est de 4 040,22 \$ taxes incluses (2008 population x 1.75 = 3 514,00 \$ plus taxes);

CONSIDÉRANT qu'un versement de 2 020,11 \$ doit être effectué en janvier 2015 et un versement de 2 020,11 \$ doit être effectué en juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER à l'organisme le nombre de chiens recensés dernièrement sur notre territoire;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses aux dates indiquées;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 «Service inspecteur - chiens», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-01-20

23. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel – Don 2015

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel amasse des fonds dans le but de doter l'hôpital d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale pour les endoscopies digestives;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00\$ pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2015;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

AVIS

24. Avis de motion – Règlement numéro 02-2015 relatif à la taxation des branches 9 et 10 de la grande Décharge et la branche 12 de la Petite Rivière

Le conseiller Yves Plante, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 02-2015 relatif à la taxation des branches 9 et 10 de la grande Décharge et la branche 12 de la Petite Rivière

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement a été remise aux élus avant le présent avis de motion, et le projet est présenté et expliqué aux citoyens présents dans la salle.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

15-01-21

25. FQM – Inscriptions pour les élus

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités, tiendra à Saint-Célestin le 08 mai 2015, une journée de formation portant sur « Gestion financière municipale», le 29 août 2015 à Saint-Cyrille-de-Wendover «La communication avec les médias et avec les citoyens» ainsi que le 16 octobre 2015 à Saint-Ignace-de-Loyola « Agir en temps qu'élus, pour assurer le développement de sa communauté »

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Yelle, maire, désire participer à ces formations;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER monsieur Pierre Yelle, maire, à participer à ces journées de formation;

DE PAYER les frais d'inscriptions au montant de 265 \$ par cours plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement seulement puisque les repas sont inclus dans le prix d'inscription;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-110-00-454 « Formation élus » et 02-110-01-310 « Déplacements conseil » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-01-22

26. Entretien paysager des parcs et des édifices municipaux – Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l'embellissement de notre localité;

CONSIDÉRANT que les coûts s'y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services professionnels de «Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques », pour l'entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité, au prix total de 3 500 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans l'offre de services en date du 03 décembre 2014;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » et 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-01-23

27. Remplacement pour congé de maladie de madame Claire Pelletier secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT que madame Claire Pelletier, secrétaire-réceptionniste a dû quitter son emploi en date du 5 janvier 2015 pour cause de maladie et pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que madame Louise Bédard accepte le poste de secrétaire-réceptionniste temporaire;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Théroix

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER madame Louise Bédard, secrétaire-réceptionniste en l'absence de madame Claire Pelletier.

15-01-24

28. Avis public – Désignation du journal pour parution

CONSIDÉRANT que le conseil désire encourager le journal local;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier le journal dans lequel les avis publics doivent être publiés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE dorénavant les avis publics nécessitant une parution dans un journal seront publiés dans le journal L'Annonceur;

QUE la présente résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit toutes les résolutions et toutes autres dispositions inconciliables avec la présente résolution.

29. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

30. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

31. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller, Pascal Théroix, nous informe qu'il aura des Drag de motoneiges au Centre Communautaire le 17 et 18 janvier.

15-01-25

32. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4901	AA Propane inc. (Chauffage garage municipal)	243.95
4902	Accommodeur St-François (Essence - décembre 2014)	102.98
4903	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	989.94

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4904	Buroplus (Fournitures)	501.32
4905	Compteurs Lecompte inc (Les)(Compteurs)	725.38
4906	Distribution P.Larochelle (Fournitures pour bibliothèque)	136.48
4907	Dufault Gérard (Déneigement Bornes-Fontaines 30 décembre 2014)	220.00
4908	Éditions Juridiques FD (Les) (Abonnement et mise à jour décembre)	84.00
4909	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)(Entretien luminaires de rues)	94.69
4910	Équipement Raydan (Pièces et accessoires)	33.34
4911	Fédération Québécoise des Municipalités (Frais transports)	56.73
4912	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Décembre 2014)	28.00
4913	Global Électro-Mécanique Inc. (Réparation d'une pompe -Postes Marie-Victorin)	1 092.26
4914	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées-Décembre 2014)	81.17
4915	Rouillard e tFrères inc.(Fournitures)	64.37
4916	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	451.79
4917	Pavage 132 (Pavage rue Notre-Dame)	3 621.71
4918	Pétroles Hubert Gouin & fils (Chauffage bureau municipal)	434.28
4919	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Interv.4 vignes,155 M.V, 32 Domaine)	3 868.12
4920	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 03 novembre au 1 décembre 2014)	11 703.45
4921	Sayer Richard (Entretien ménager - décembre 2014)	249.00
4922	Yelle Pierre (Remboursement de fournitures -Repas des fêtes)	58.80
4923	Piché Paul (Allocation cellulaire - Janvier 2015)	25.00
4924	Dufault Gérard (Déneigement poste Pelletier)	50.00
4925	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Interv.131 M.V)	1 035.75
4926	Bélangier Sauvé Avocats (Abonnement 2015)	1 724.63
4927	Laneuville Sylvain (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00
4928	Ferme Alexis Senc.(Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	17 246.25
4929	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Janvier 2015)	845.07
4930	Éditions Juridiques FD (Les) (Abonnement et mise à jour)	283.50
4931	AA Propane inc. (Chauffage garage municipal)	239.76
4932	Télérecharge (Recharge compteur postal)	919.80

TOTAL DES CHÈQUES

44 441.47

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4878	Municipalité de Pierreville (Gestion des Bouées)	2 831.28
4879	Feuillet paroissial du Bas St-François (Espace publicitaire)	100.00
4880	Les Constructions P.R.V. inc.(Acceptation provisoire 50% - Réhabilitation hydraulique des conduites en fonte ductile)	137 059.00
4881	Bell Canada (Téléphones édifices - Décembre 2014)	741.05
4882	Fédération Québécoise des Municipalités (Frais transports)	53.27
4883	L'Annonceur (Publicité - Vœux des Fêtes)	298.93
4884	Office de tourisme Nicolet-Yamaska (Plan partenaire 2015)	258.69
4885/4886	Laramée Danielle (Remboursement pour Anthony et Marc-antoine Théroux)	200.00
4887	Gamelin Nathalie (Remboursement pour Émile Petit)	100.00
4888	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales - Décembre 2014)	3 899.62
4889	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2014)	1 548.47
4890	Petite Caisse renflouement (Eau,café,décoration,bonbon)	93.26
4891	Médias Transcontinental s.e.n.c.(Publication avis- Résumé du pan d'urbanisme)	349.89
4892	Allard Lisette (Commission 5% du 01 juillet au 31 décembre 2014)	234.25
4893	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin décembre 2014)	120.72
4894	Quitech Quincaillerie (Coupe froid et seuil)	137.97
4895	Nadeau Stéphane (Remboursement pour Philippe Nadeau)	100.00
4896	Latraverse Hélène (Séance 16 Décembre 2014 - Budget)	30.00
4897	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel et ajustement - Décembre 2014)	97.75
4898	Lachapelle Ghislaine (Achat de livres)	307.92
4899	Les 2 sœurs Buffet de gourmandises (Buffet -Réception des fêtes)	300.00
4900	Hydro-Québec (Électricité éclairage public+usine - Décembre 2014)	8 236.89
PPA	RREMQ-Régime de retraite (Cotisation décembre 2014)	1 204.08

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

TOTAL DES CHÈQUES	158 303.04
DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2014	
Salaires décembre 2014	18 597.90
TOTAL DES DÉBOURSÉS	18 597.90

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2014 et au budget 2015 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

33. Période de questions

➤ M. Guy Tessier a remis une lettre au maire et aux conseillers.

34. Conclusion

15-01-26

35. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h35.

Pierre Yelle
Maire

Hélène Latraverse
Secrétaire-trésorière p.i.